

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 9 juillet 2025

Nombre de conseillers

En exercice	13
Présents	10
Procurations	2
Votants	12
Excusée	1

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 juillet à 18h30,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie sous la présidence de M. Didier CORTES, Vice-Président.

Date de la convocation : 02/07/2025

Date d'affichage de la convocation : 02/07/2025

Date d'affichage de la délibération : 15/07/2025

Étaient présents : M. Didier CORTES, M. Philippe ARRUÉ, Mme Anne-Marie CORTES, Mme Marie-Bénédicte LACOSTE, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Josette MARTINS, Mme Charlotte MOËNNARD, Mme Josette NOËL, Mme Martine NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration : Mme Marie-Claire LABÉDAN à Madame Bernadette FAURÉ
M. Pierre NAVARRO à M. Didier CORTES

Excusé : Mme Marion RIVOIRE

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2025-11 Demande d'aide sociale n°5

Exposé

Monsieur le Vice-Président indique qu'une aide financière de 350 € a été demandée par une administrée correspondant au paiement de la dette de la restauration scolaire. Le dossier a été envoyé par la Maison des solidarités de Balma.

Décision

Au vu de la situation financière précaire du demandeur, après en avoir délibéré, il est décidé de prendre en charge les factures restant à régler à hauteur de 350 €.

12	VOIX POUR
0	ABSTENTION
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 09/07/2025

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



Le Vice-Président,
Didier CORTES

